

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 23 juin 2025 à 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**2 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Olivier BERTRAND, Didier IDES et Olivier MAGUET.

**2 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : François ROUX et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	Jeudi 12 juin 2025
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-14**

**Objet : Attribution du marché de mise à disposition d'autocars avec ou sans chauffeur pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 1 : Mise à disposition d'un autocar sans chauffeur sur le secteur d'Avallon.**

Le Président explique qu'une consultation des entreprises a été lancée pour un marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire sans seuil minimum mais avec seuil maximum par lot. Le montant du marché dépendra des commandes émises pendant son exécution. Il propose au Bureau communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur l'offre reçue présentée en cours de séance, Et, le cas échéant,
- Attribuer le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 1 : mise à disposition d'un autocar sans chauffeur sur le secteur d'Avallon, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise LES CARS DE LA MADELEINE SARL sise 10 Chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la seule offre commerciale,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - LOT 1 : mise à disposition d'un autocar sans chauffeur sur le secteur d'Avallon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise LES CARS DE LA MADELEINE SARL sise 10 Chemin de la Bataille 89200 GIVRY, présentant la seule offre commerciale jugée acceptable,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente délibération.



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 23 juin 2025 à 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**2 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Olivier BERTRAND, Didier IDES et Olivier MAGUET.

**2 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : François ROUX et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	Jeudi 12 juin 2025
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-15**

**Objet : Attribution du marché de mise à disposition d'autocars avec ou sans chauffeur pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 2 : Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur d'Avallon.**

Le Président explique qu'une consultation des entreprises a été lancée pour un marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire sans seuil minimum mais avec seuil maximum par lot. Le montant du marché dépendra des commandes émises pendant son exécution. Il propose au Bureau communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur l'offre reçue présentée en cours de séance, Et, le cas échéant,
- Attribuer le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 2 : mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur d'Avallon, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise TRANSDEV BFC NORD sise ZI des Vauguilletes – Rue St Sauveur des Vignes 89100 SENS, présentant la seule offre commerciale ,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - LOT 2 : mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur d'Avallon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise TRANSDEV BFC NORD sise ZI des Vauguilletes – Rue St Sauveur des Vignes 89100 SENS, présentant la seule offre commerciale , jugée acceptable,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 089-200039758-20250701-DBC2025\_15A-DE



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne**Canton d'Avallon***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 23 juin 2025 à 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**2 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Olivier BERTRAND, Didier IDES et Olivier MAGUET.

**2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : François ROUX et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	Jeudi 12 juin 2025
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-16**

**Objet : Attribution du marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 3 : Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES**

Le Président explique qu'une consultation des entreprises a été lancée pour un marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire sans seuil minimum mais avec seuil maximum par lot. Le montant du marché dépendra des commandes émises pendant son exécution. Il propose au Bureau communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur l'offre reçue présentée en cours de séance, Et, le cas échéant,
- Attribuer le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 3 : mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur de Quarré-les-Tombes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise LES CARS CHARLES (SARL) sise 8 rue du 19 Mars 1962 – Le Bourg 58230 DUN-LES-PLACES, présentant la seule offre commerciale,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - LOT 3 : mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur de Quarré-les-Tombes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise LES CARS CHARLES (SARL) sise 8 rue du 19 Mars 1962 – Le Bourg 58230 DUN-LES-PLACES, présentant la seule offre commerciale jugée acceptable,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente délibération.



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOÉRIO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a smaller flourish.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a smaller flourish.



**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 23 juin 2025 à 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**16 Conseillers communautaires présents** : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

**2 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**3 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Olivier BERTRAND, Didier IDES et Olivier MAGUET.

**2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : François ROUX et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	Jeudi 12 juin 2025
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	16
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-17**

**Objet : Attribution du marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 4 : Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur de CHÂTEL-CENSOIR**

Le Président explique qu'une consultation des entreprises a été lancée pour un marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire sans seuil minimum mais avec seuil maximum par lot. Le montant du marché dépendra des commandes émises pendant son exécution. Il propose au Bureau communautaire de délibérer pour :

- Se prononcer sur l'offre reçue présentée en cours de séance, Et, le cas échéant,
- Attribuer le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux – LOT 4 : mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur de Châtel-Censoir, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise SAINT-MARC TRANSPORTS sise 57 rue des Bourguignons – Coulon 89560 SEMENTRON, présentant la seule offre commerciale,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente décision.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché de mise à disposition d'autocars, avec ou sans chauffeur, pour le transport d'enfants et d'adolescents des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - LOT 4 : mise à disposition d'un autocar avec chauffeur sur le secteur de Châtel-Censoir, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'entreprise SAINT-MARC TRANSPORTS sise 57 rue des Bourguignons – Coulon 89560 SEMENTRON, présentant la seule offre commerciale jugée acceptable,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette attribution et à signer tout document inhérent à la présente délibération.



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire de séance,  
Camille BOËRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN